



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au développement

Question écrite n° 23879

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation catastrophique de l'Amérique centrale, et plus précisément au Nicaragua et au Honduras, à la suite du passage du cyclone Mitch. Avant ce drame, la situation de ces pays justifiait déjà des mesures de soutien et d'aide au développement. Or, aujourd'hui, au-delà des actions d'urgence de première nécessité et d'assistance entreprises par la communauté internationale en faveur des populations sinistrées, il est devenu encore plus impératif de mener un programme d'aide à long terme pour la reconstruction et le développement des régions dévastées. La France et l'Europe ayant évidemment un rôle majeur à jouer, il lui demande donc quelles sont les décisions que le Gouvernement entend prendre.

Texte de la réponse

L'honorable député a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur l'action du Gouvernement en faveur des pays d'Amérique centrale dévastés par le cyclone Mitch en octobre dernier. Cette catastrophe naturelle a suscité un grand élan de solidarité de la part de la France et de l'ensemble de sa population. Le Président de la République, lors de sa visite au Guatemala, au Honduras, en El Salvador et au Nicaragua, en novembre 1998, a annoncé une série de mesures visant à faciliter la reconstruction de ces pays. En particulier, la France a, la première, décidé l'annulation de la totalité de la dette due par ces pays au titre de l'aide publique au développement (750 MF). Nous avons également lancé un appel pour la reconstruction de l'Amérique centrale, dont les modalités ont été définies lors de la réunion des 10 et 11 décembre derniers à Washington, sous l'égide de la Banque interaméricaine de développement, avec la Banque mondiale, les institutions financières internationales et les pays donateurs. Une prochaine réunion est prévue à Stockholm au mois de mai 1999, à l'occasion de laquelle doivent être arrêtés les projets prioritaires de reconstruction. Par ailleurs, nous avons activement soutenu auprès de nos partenaires européens la création d'un fonds de reconstruction régionale pour l'Amérique centrale, qui aura pour mission de financer des projets de remise en état des infrastructures, de développement durable et de prévention des catastrophes naturelles. Le montant de ce fonds devrait être arrêté au cours du mois de février 1999.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23879

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 251

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1861